VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District et paroisse d'Orléans No 95 616 Div C—Succession d'Edward S Rapier.

DEUX TERRAINS EXTRA LARGES, A COVINGTON, LNE.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur, Sans Limite, JEUDI, 31 Août.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire intitulée succession de Edward S Rapier, dossier No 95 616 ledit ordre daté et signé du 27 juillet 1911 adressé à Joseph L Onorato, encanteur j'offrirai en vente par enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 31 août 1911, la propriété foncière ci après décrite, à savoir—

Tout ce certain lot ou parcelle de terre situé dans la ville de Covington Paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane et plus particulièrement décrit comme lot deux (2) et trois (3) dans l'îlet numéro dix neuf (19) dans la division de "spring" dite ville de Covington. Ledit lots mesurant chacun cinquante deux pieds, cinq pouces (52 5) de face à la rue Madison, et chacune d'une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds (120) et chacun desdits lots mesurant sur la ligne du fond un arpent, cinquante trois pieds et sept pouces (53 7). Ledit lot numéro deux formant le coin des rues Hancock et Madison. Le tout d'après un plan et plat d'arpentage dressé par Preston Herndon, ingénieur civil et voyer, du 16me jour de mai 1906, de la portion de terre décrite, lequel plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Joseph B Lanoiaster, notaire pour la paroisse de St-Tammany, le 29 mai 1906.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer au dessus et en plus du montant de leur enchère les taxes de 1911 et les frais des actes de vente incluant les frais de tous certificats pardevant J M Quintero, notaire. 20 0/0 du prix d'achat ne portant pas d'intérêt au moment de l'adjudication par les acquéreurs avec

J. Onorato
Encanteur, 910 rue Gravier.

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin B. Roth, et al.

No 95 874—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division A.

Cottage Désirable.

JEUDI, le 31 Août 1911, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, daté du 28 juillet 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés par les Nos Un et deux dans l'îlet No 653, borné par les rues Féliciana, Robertson, Clonet et Caliborne, et mesurant 62 pieds de face à la rue Féliciana sur 112 pieds de profondeur et formant le coin des rues Féliciana et Robertson. Les améliorations consistant d'un cottage simple convertible en un cottage double et hangar.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de la dite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911, ainsi pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, 10 0/0 du prix d'achat doit être déposé au moment de l'adjudication avec

ARTHUR H DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 rue Carondelet

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D. 97,022

Succession de AUGUSTIN MARION BENEDIC.

VENTE SANS LIMITE OU RESERVE.

Quatre Splendides Terrains dans le Sixième District,

2 Faisant Face à l'Avenue Napoléon et 2 Faisant Face à la rue Sud Franklin,

Dans l'îlet borné par les rues Jena et Sud Liberté.

—AUSSI—

50 Actions Ordinaires de la New Orleans Railway & Light Company.
12 Actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Company.
1 Action de la Young Men's Gymnastic Club.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi

MARDI, LE 29 AOUT 1911.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée Succession de Augustin Marion Benedict, Dossier No 97,022, le dit ordre daté et signé du 25 juillet 1911, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° (12) Douze actions de la Lambou, Noel Lumber and Manufacturing Co., représentées par certificat No 17, délivré à Augustin M Benedic, le 28 janvier 1895, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

2° (50) Cinquante actions du fonds capital de la New Orleans Railway and Light Co. (common), représentées par certificat "C" No 1,272, au nom de Augustin M. Benedic, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

3° Certificat No 3,939 de la Young Men's Gymnastic Club daté du 20 avril 1893, pour une action du fonds-capital dudit club, valeur au pair de cinquante ($50) dollars.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet 344, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Sud Franklin et Sud Liberté, désignés par les Nos 3 et 4 sur un devis par R. C. Brown, voyer, annexé à un acte passé pardevant Jno C. Ward, notaire en cette ville, le 20 mars 1896, d'après lequel devis ledit lot No 3 commence à un point soixante pieds de l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Franklin, contigu au lot 4, et chacun des dits lots, mesurant trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds, cinq pouces et quatre lignes (12' 5" 4''') entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Augustin M Benedic de William E. Rae, par acte passé pardevant F. J. Puig, notaire, le 5me jour d'août 1902, enregistré dans le livre des transferts 187, fol. 571.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situés dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les numéros treize et quatorze sur un devis par S. G. De l'Isle, voyer, annexé à un acte pardevant A. H. Léopold, notaire, de la date du 27 février 1903, d'après lequel devis ledits lots mesurent chacun trente pieds au pouce et quatre lignes (30' 1" 4''') de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par ledit Augustin M. Benedic de Thomas M. Madden par acte passé pardevant A. E. Hebert, notaire, le 30me jour de février 1906, enregistré dans le livre des transferts 204 fol. 322.

Conditions—Comptant, pour les actions ayant que le transfert soit fait. La propriété foncière, comptant; l'acquéreur devant assumer ses taxes de ville et d'Etat pour 1911, et de payer pour tout certificat nécessaire.

Les actes de vente pardevant Alvin Edward Hébert, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
John Dymond, Jr, avocat pour l'exécuteur testamentaire.

29 juil—29 30—août 6 13 20 27 29

Succession de Veuve Angelina Leone

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,705—Division B—Attendu que Anthony Leone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feue veuve Angelina Leone, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
—James O'Connor, Legier & Gleason, avocats.

26 juil—26 30—août 4

Succession de Thomas J. Nolan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,613—Division A—Attendu que Maurice Picheloup a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Nolan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. A. Middleton, avocat.

21 juil—21 25 30

VENTES AL'ENCAN

J. L Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division B — No 95,205

Succession de Mme Félicie Oubre, veuve de Raphael Beauvais.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dossier No 95,205, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Félicie Oubre, veuve de Raphael Beauvais, ledit ordre daté et signé le 17 juillet 1911 et adressé à Joseph L Onorato Encanteur j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 24 août 1911 la propriété foncière décrite en l'inventaire enregistré, ci-après, à savoir

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District, dans l'îlet No 39, borné par les rues Constantinople, Marengo, Chestnut et Colisée, désigné comme lots 18 et partie de 17 sur un devis marqué A, annexé à un acte passé pardevant J. D Augustin, ancien notaire en cette ville, le 22 mars 1869; le lot 18 mesurant 32 pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et partie du lot 17 mesurant dix-huit pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, les lots sont contigus et le lot 18 forme le coin des rues Chestnut et Constantinople.

2° Un certain lot de terre dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus désignée par la lettre B composé des parties des lots 16 et 17, sur un devis de D. E. Seghers, le 25 septembre 1895, annexé à un acte pardevant W. R. Ker, le 18 septembre 1903, commençant cinquante pieds de l'encoignure des rues Constantinople et Chestnut et mesurant trente pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1911, et les actes de vente, s'il y en a pardevant Philip Gensler Jr notaire, aux frais des acquéreurs incluant tous certificats, les acquéreurs devant déposer 10 pour cent (ne portant pas intérêt) au moment de l'adjudication avec

J. Onorato
Agent de Propriétés Foncières,
910 rue Gravier.

Merrick, Lewis, Gensler et Shwartz, avocats.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

ANONNCE JUDICIAIRE.

No 96,793—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, — Division B.

Succession de Emiliano Martinez.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée Succession de Emiliano Martinez, Dossier No 96,793, ledit ordre daté et signé du 10 juillet 1911, et adressé à Joseph L Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, JEUDI, le 17 août 1911, la propriété foncière énumérée dans l'inventaire enregistré comme suit:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, dans l'îlet borné par ou compris en les rues Lafitte, Claiborne, Jefferson et Carroll, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Ledit lot commençant à une distance de quatre vingt dix pieds plus ou moins de l'encoignure des rues Claiborne et Lafitte.

2° Deux lots de terre en le "block" No 5, Nos 3 et 4, dans le Parc Osone. Ledit îlet No 5 est borné par le chemin de Mandeville, les rues Pear et Beach et la ligne de division du Parc Osone, et mesurant chacun trente-cinq pieds de face à la rue Pear sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de leurs enchères toutes les taxes de la propriété dues et exigibles en l'année 1911. Les actes de vente, incluant frais de tous certificats devant être aux frais des acquéreurs pardevant J. M. Quintero, notaire. Un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de 20 0/0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. Onorato
Encanteur, 910 rue Gravier.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Patrick Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 95 845— Division A —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Byrne, épouse de Thomas Savage, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Wm H. Byrne Jr, avocat.

21 juil—21 25 30

Succession de Bridget Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 71 099—Division B —Attendu que Hugh McCaffery a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bridget Regan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Cahill, avocat.

21 juil—21 25 30

VENTES A L'ENCAN.

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Irene Soule Faist, épouse de August Faist.

No 97 795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 826 rue Union — JEUDI, le 31 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 21 juillet 1911 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 160 autrefois l'îlet No 8 du faubourg Plaisance, borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Laurel et Live Oak, mesurant Constance, désigné comme lot No 23, sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant Theo. Guyol, ancien notaire, le 23 janvier 1855; ledit lot mesurant trente-deux [32] pieds trois [3] pouces de face à la rue Toledano sur cent vingt-huit [128] pieds de profondeur, toute mesure américaine.

Lesdites améliorations consistant d'un cottage double composé de quatre chambres de chaque côté, et connu comme Nos 920-922 rue Toledano.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant déposer 10 0/0 de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication payer pour toutes les taxes de l'année 1911, frais de tous certificats ainsi que pour l'acte de vente. Ledit acte de vente devant être passé pardevant John E. A. Hebel, notaire, en cette ville.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
826 rue Union.

Arthur John Peters, avocat pour l'administrateur.

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Comus, Maxson part 26 juil
PHILADELPHIE
Goelette Henry O Barrett, Wyman, partie 14 juil
Steamship Mae, Laurence, parti 22 juil
LIVERPOOL.
Steamship Engineer, Llemellyn, parti 21 juin
Steamship Author, Walters, parti 24 juin
Steamship Student, ——, parti 25 juin
Steamship Wanderer, Pugh, parti 29 juin
Steamship Wm Cliff, Hannaford, parti 6 juil
Steamship Dictator, Nicholson, parti 16 juil
Steamship Custodian, Cow4ie, parti 20 juil
Steamship Barbadian, Manning, parti 20 juil
Steamship Magician, Harris, parti 22 juil
Steamship Antillian, Japha, parti 14 juil
MANCHESTER
Steamship Torrence, —— parti 9 juil
HAVRE
Steamship Texas, Boisson, parti 14 juin
Steamship Honduras, David, parti 18 juil
Steamship Louisiane, Pauvret, parti 20 juil
SANTOS
Steamship Homer, Ellis, parti 30 juin
Steamship Swedish Prince, Chambers, parti 18 juil
Steamship Virgil, Knight, parti 18 juil
RIO DE JANEIRO
Steamship Homer, Ellis, parti 4 juil
Steamship Swedish Prince, Chambers, parti 22 juil
Steamship Virgil, Knight, parti 25 juil
SUNDERLAND
Steamship Genesee, Pollock, parti 23 juil
ANVERS
Steamship Mercian, Horrocks, parti 9 juil
VICTORIA
Steamship Homer, Ellis, parti 8 juil
Steamship Virgil, Knight, parti 26 juil
BUENOS AIRES
Steamship Saxon Prince, Jameson, parti 17 juil
AMSTERDAM
Steamship Bloomfield, Neil, parti 18 juil
PAPLES
Steamship Citta di Palermo, Zannechi, parti 12 juil

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Vms	Destination	Mouillage
Abangares	Colon	1er dist 15
Antilles	New York	2me dist 8
Armenian	Londres	Stuyvesant
Anglo Canadian	——	Stuyv dock
Cluden	Copenhague	Stuyvesant
Denaby	Glasgow	rue Harmonie
Excelsior	Havane	2me dist 10
Joerde	Hambourg	rue 1re
Marietta di Giorgio	Bluefields	1 dis 14
M M Pinillos	Barcelone	rue 7 ue
Mobile	Tampa	Alger
Morgan	Tampa	Alger
Ottawa	Cuba	New Refinery
Puebla	Mexico	ave Peters
Rosina	Port Limon	1er dist 15
San Mateo	Colon	rue Poydras
Santurce	Porto Rico	New Refinery
Sicania	Gêne, Naples	r Harmonie
Stavangeren	Nicaragua	3me dist 30
Justein	Bluefields	1er dist 15
Valetta	Mobile	New Refinery
Wayfarer	Liverpool	rue Girod
Yoro	Honduras	3me dist 30
BARQUE		
Matador	Brême	Alger
Excelsior	Brême	Stuyvesant
GOELETTE		
John D Colwell	Porto Rico	Gretna

CHEMINS —DE— FER.

Heures d'arrivées et de départs

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVER.
Houston Local..... 5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et Californie 6:45 p m
Lafayette Local..... 11:40 a m
Texas Express..... 7:25 a m
DEPART.
Houston Local..... 6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et Californie 11:55 a m
Lafayette Local..... 3:00 p m
Texas Express..... 9:00 p m

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station Terminale, rue Canal

ARRIVER
Tous les jours excepté dimanche.
Jackson, Columbia, Tylertown, Covington et int..... 6:00 p m
Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire..... 8:50 a m
Dimanche seulement
Jackson, Columbia Tylertown et intermédiaire..... 6:00 p m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire..10:30 a m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire..... 8:00 p m
Excursions des mercredis.
Ramsay, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire..... 8:00 p m
DEPART
Tous les jours excepté dimanche.
Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire..... 6:50 a m
Folsom, Columbia Tylertown, et intermédiaire..... 4:30 p m
Dimanche seulement.
Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire..... 6:50 a m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire... 6:00 p m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire..... 7:35 a m
Excursion des mercredis.
Ramsay, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire..... 7:35 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVER
"The Limited", Chicago, St Louis Louisville et Cincinnati..... 8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati..... 10:55 a m
Local Mail..... 6:40 p m
Northern Express..... 8:50 a m
McComb Accommodation..... 9:50 a m
Excursion dimanche..... 9:30 p m
DEPART.
"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati..... 9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati..... 7:10 p m
Local Mail..... 5:30 a m
Northern Express..... 4:30 p m
McComb Accommodation..... 2:50 p m
Excursion dimanche..... 7.45 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVER.
No 1 limited..... 10:55 a m
3 Pan American special..... 8:55 p m
5 local..... 4:30 p m
9 points de Hattisburg..... 8:00 a m
Excursions du dimanche et mercredi pour Lumberton.
11..... 7 05 p m
DEPART.
No 6 local..... 5:00 p m
4 Pan American special..... 9:25 a m
8 Meridian et points int..... 6:20 m
2 limited..... 7:50 p m
Excursions du dimanche et mercredi de Lumberton.
10..... 7:40 a m

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVER
N. Y. and N. O. Limited..... 7:50 am
Cincinnati & Florida express 7:05 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express..... 8:30 pm
Montgomery Accom'n..... 6:45 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche 8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n..... 11:55 am
Excursion dimanche..... 8:05 pm
DEPART.
N. Y. and N. O. Limited..... 8:00 pm
Cincinnati & Florida express 9:00 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express..... 8:30 am
Montgomery Accom'n..... 5:45 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche 3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n..... 5:15 pm
Excursion dimanche..... 7:30 am

LIGNES FRISCO

Station Terminale, rue Canal

Changement d'horaire,
Effectif 20 juin 1911, sujet à changement.
Le "Gulf Coast Special".

DEPART.
Nouvelle-Orléans..... 9:15 p m
Arrive
Baton Rouge..... 11:50 p m
Opelousas..... 2:30 a m
Eunice..... 3:07 a m
Beaumont..... 6:50 a m
Houston..... 9:45 a m
San Antonio..... 6:40 p m
Départ
Baton Rouge..... 5:15 a m
Opelousas..... 2:30 a m
Eunice..... 1:53 a m
Beaumont..... 10:15 p m
Houston..... 7:15 p m
San Antonio..... 10:20 p m
ARRIVE
Nouvelle-Orléans..... 7:45 a m
Train du jour.
DEPART
Nouvelle Orléans..... 7:00 a m
Arrive
Baton Rouge..... 10:00 a m
Opelousas..... 12:40 p m
Eunice..... 1:23 p m
Beaumont..... 5:35 p m
Houston..... 9:00 p m
Depart.
Baton Rouge..... 6:55 p m
Opelousas..... 4:20 p m
Eunice..... 3:37 p m
Beaumont..... 11:30 a m
Houston..... 8:00 a m
Arrive
Nouvelle-Orléans..... 9:55 p m

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVER.
Vicksburg express..... 5:30 p m
Memphis Express..... 8:10 a m
Baton Rouge et Woodville Accommodation..... 9:40 a m
Excursion dimanche..... 9:30 p m
DEPART
Vicksburg express..... 7:00 a m
Memphis Express..... 3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation..... 4:15 p m
Excursion dimanche..... 9:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVER.
De Belair et Shell Beach..... 9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair..... 7:00 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger..... 8:50 a m
De Shell Beach..... 10:05 a m
Shell Beach..... 6:00 p m
DEPART.
Tous les jours excepté dimanche,
Pour Belair et Shell Beach..5:30 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach..... 8:45 a m
Belair..... 8:45 a m
Shell Beach..... 7:00 p m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVER
Dimanche seulement.
Alger..... 7:35 p m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger..... 9:55 a m
Samedi et dimanche seulement
Alger..... 9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche
Alger..... 6:40 p
DEPART:
Dimanche seulement.
Alger..... 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger..... 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement
Alger..... 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger..... 8:05 am

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, Nos 306-307

Auclair, Pierre Alphonse
Agor, Jean Albert
Amigues, Henri
Allocherie, Benoit Joseph
Bordenave-Cazalet, Jean
Bourau-Hau, Jacques
Barroul, Julien
Bouby Hermann, Jean Louis Simon
Barry, Alexis
Belledent, Alexandre Henri
Baylot, Isidore Alexis
Béjottes, Auguste Louis
Caire, Félix Antoine
Cabanne, Pierre Aimé
Canguilhem, Jean Marcel
Capdeville, Blaise Marie Ferdinand
Cazenave, Léon Arnaud
Cazenave, Joseph
Camaille, Emile Florent
Casablanca, Marius
Cazenave, Comte Léon Julien
Decretté, Alfred
Dupuis, Ernest Pierre
Dupalet, Jean Baptiste Léon
Dupin, George Pierre
Dubos, Eugène
Escudé, Augustin Théodore
Fenasse, Bernard
Francony, Joseph
Fraise, Jean Pierre
Heller, Eugène
Jacker, Auguste
Johanet, Joseph Bernard Denis Edmond
Gadonneix, Léonard
Livorelle, Léon Marie
Laballe, Auguste
Labourie, Bernard
Loustalot, Jean Félix
Lassalle, Albert Georges
Lestreman, Jean Baptiste
Lavie, Justin
Lavie, Eugène
Larroque, Jean Louis
Lendresse, Charles Edmond
Marcoz, Pierre Paul
Mouton, Charles Alexandre
Malégarie, Auguste
Prouet, Constant Hyppolite
Pisson-Lahonda, Pierre André
Poey, Maurice
Peyoulet-Debat, Jean Pierre
Pierret, Constant
Purel, Jules Emile
Rougé, Albert Jean
Renard Philibert Théodore
Biche, Jules Védaste
Rouset, Raymond
Séré-Ligé, Jean
Sarramajou, Pierre
Thèze-Lasaus, Joseph
Vergez, Jean Bertrand
Weill, Edmond George
Willems, Jules Henri
Wolff, Charles

YEARS EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Feuilleton —DE— L'ABEILLE DE LA N. O.

No 29. Commencé le 6 juillet 1911

VENGEANCE AVEUGLE

GRAND ROMAN INEDIT

Par JEAN D'ALERIA

PREMIERE PARTIE

MICHEL & Cie

XV

LE DÉPART

Suite.

Bientôt, épuisée par cette journée si rude pour son jeune âge et bercée par le mouvement de la voiture, l'enfant s'endormit d'un sommeil paisible, précieux privilège des tout petits qui ne connaissent point l'angoisse des repos accablés et des cruels réveils.

Des fenêtres de l'appartement Annette et Joseph Léger guettaient le retour de leurs maîtresses.

La nourrice avait les yeux rouges, la figure boursouflée, tant elle avait pleuré.

Quant à Léger, ses traits étaient si tirés qu'il semblait avoir vieilli de dix ans.

—Je vous en prie, Annette, disait-il, tâchez de vous maintenir au retour de ces dames; n'allons pas leur donner encore le spectacle de notre chagrin.

—Oui, vous avez raison, Joseph, mais c'est-il Dieu possible de penser qu'elles vont nous revenir toutes seules et que Monsieur le duc sera parti!

Ayant accompagné les duchesses jusqu'à la porte de leur appartement, l'avocat les salua profondément en leur demandant de venir les voir bientôt.

La douairière et sa belle-fille tendirent leurs mains au jeune maître et ne purent lui répondre que par une chaleureuse étreinte, la voix leur manquait, épuisées qu'elles étaient par les dernières heures qu'elles venaient de vivre.

DEUXIÈME PARTIE

NOBLE INFORTUNE

I

PAUVRES FEMMES

Comme a dit du haut de la croix le Christ agonisant:

"Tout est consommé".

Jusqu'au sommet, Irène et la douairière ont, elles aussi, gravi leur calvaire, et les deux malheureuses sont là, dans cet appartement de la rue de Courcelles où, après avoir assisté à la tragique tentative de suicide de cet époux, de ce fils bien-aimé, il leur a fallu le suivre, étape par étape, du jugement à la condamnation et de la condamnation au départ pour Cayenne.

Elles auraient bien voulu l'accompagner encore, ne pas le laisser seul, partager les horreurs de son exil, mais il ne l'avait pas permis. Et, lorsque la minute suprême de la séparation avait sonné, refoulant ses propres angoisses, il s'était efforcé de faire pénétrer dans le cœur de celles dont un sort cruel et injuste le séparait, l'espérance.... l'espérance.... qu'il n'avait plus.... lui!

—Attendez.... ayez foi..... leur avait-il dit, Dieu est là, il suppléera à la justice des hommes.... espérez!

Espérer....

Certes, elles étaient profondément croyantes, les duchesses de Belmont; mais le choc avait été trop rude, leurs forces physiques et morales étaient épuisées.

Elles demeuraient inertes, écroulées, dans le cabinet de travail de Guy, encore tout imprégné de son souvenir.

Ses plumes, ses livres, ses instruments de travail, tous les objets qui lui étaient familiers sont à leur place, attendant celui que demain la mer va porter au bout du monde, et qui souffrira éloigné de celles qu'il aime, de celles qui sont toute sa vie.

—Il part en ce moment, murmure la douairière, et demain.... Oh! demain!.....

Un sanglot d'Irène lui répondit.

Tendrement, elle attira la jeune femme sur son cœur.

—Pardon, ma fille, de cette plainte involontaire qui évoque une si cruelle image; je n'ai pas le courage de taire ma souffrance, pardon!.....

—Votre pensée n'a fait que répondre à la mienne, chère mère, pouvons-nous avoir en ce moment d'autre consolation que celle de pleurer ensemble?

Et les deux femmes restèrent, s'abîmant dans leur douleur, avec l'unique soulagement de sentir leurs âmes brisées souffrir à l'unisson.

Les heures passèrent, le jour baissa, sans qu'elles eussent conscience du temps qui s'était écoulé.

Cependant, une porte s'ouvrit et la bonne figure d'Annette se montra.

D'un pas hésitant, la brave femme s'approcha jusqu'à ses maîtresses.

—Il est tard, dit-elle tout bas, ces dames devraient prendre quelque chose.... j'ai mis le pot au feu; si elles voulaient un bouillon.... un bouillon, cela s'avale sans faim et soutient toujours un peu....

Irène et Mme de Belmont firent de la tête un signe négatif.

La nourrice se retira sans insister, mais elle ne se tint pas pour battue, pensant avoir recours à une innocente ruse.

En effet, deux minutes ne s'étaient pas écoulées, que des pas menus résonnaient dans le vestibule longeant la pièce où se tenaient les duchesses.

Leur porte s'ouvrit de nouveau et Annette entra, escortée cette fois de Jeanne, dont la figure contractée par une jolie moue, indiquait la concentration des efforts qu'il lui fallait faire pour porter un plateau sur lequel se trouvaient deux bols fumants.

Elle était toute fière de la tâche qui lui avait été confiée et semblait pénétrée de son importance.

Quant à la brave nourrice, elle surveillait d'un œil inquiet l'équilibre du plateau, rien moins que certain.

Avec mille précautions, elles arrivèrent près du canapé où les désespérées, absolument anéanties ne s'étaient même pas aperçues de leur présence.

—Maman.... Grand'mère, fit l'enfant, il faut manger la bonne soupe.... c'est Jeanne qui l'apporte pour faire du bien à ses mamans.

La petite voix enfantine et naïvement autoritaire alla jusqu'au cœur des deux mères; et des larmes, de douces larmes d'attendrissement se mêlèrent aux larmes de douleur et d'amertume qu'elles versaient:

Ces dernières furent presque un soulagement, une trêve.....

—Oh! chère mignonne, firent-elles ensemble, nous ne pouvons pas te refuser.

Et elles burent le consommé réconfortant, jusqu'à la dernière goutte, tandis que l'enfant les regardait d'un air satisfait, attendant avec son plateau les bols vides.

—Là, fit-elle, quand ils furent rendus avec un sourire mouillé, c'est bon, n'est-ce pas?

—Oui, trésor.....

Enhardie par ce succès, Annette se campa et parlant avec sa franchise de paysanne:

—Faut bien avouer, fit-elle, qu'y a pas beaucoup de malheurs aussi grands que celui qu'est tombé sur cette sainte maison du bon Dieu. Mais mon digne homme de père était un proverbe de chez nous qui dit: quand on est au fond du fossé, il n'y a plus qu'à prendre ses forces pour remonter.....

J'crois qu'on y est, au fond du fossé!.... Eh bien! maintenant on va tâcher d'en sortir, mais pour ça, il ne faudrait pas tomber malade, ce qui ne servirait rien.... Allez, allez, notre monsieur reviendra de là-bas, et quelque chose me dit, que ce sera plus tôt qu'on ne pense.

Donc, il faut que ces dames soient braves et ne se laissent pas abattre par le chagrin, elles ont bien voulu goûter mon pot-au-feu, que j'avais tant soigné, maintenant, je dis que les lits sont prêts et que le sommeil a été donné par le bon Dieu pour que ceux qui pleurent oublient un peu leurs misères....

—Oui, ma bonne Annette, la douairière touchée par le langage simple qui venait du cœur dévo